

# AVENANT U.A.P.E.



**COMMUNE de VETROZ**

Ruelle du Collège 6

1963 Vétroz

Tél. 027/346.17.07

## 1. Présentation de la structure

L'unité d'accueil pour écoliers accueille les enfants scolarisés à Vétroz de 4 à 12 ans.

Elle peut recevoir 60 enfants en même temps au centre du village, 24 enfants dans ses locaux de Bresse ainsi que 12 autres uniquement à midi dans les locaux de l'école des Plantys.

En fin de journée, les enfants sont séparés en deux groupes selon leurs âges.

Chaque éducatrice est nommée référente de plusieurs enfants. Elle s'occupe en particulier des relations avec les parents et tient à jour les observations qui sont faites par l'équipe.

## 2. Horaires

L'Escale est ouverte de 06h30 à 19h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi ; de 6h30 à 13h30 le mercredi. Fermeture à 17h30 les veilles de fêtes. Le planning des fermetures est consultable sur le site de la commune et à l'entrée de la structure.

Le matin de 06h30 à 8h10. Mardi et mercredi en continu de 6h30 à 11h30.

Le midi de 11h30 à 13h30.

L'après-midi de 13h30 à 16h05 pour les élèves en 1H.

Le soir de 16h05 à 19h00

Pendant les vacances scolaires, l'Escale est fermée à Noël et trois semaines en été ainsi que les mercredis.

Pour les autres périodes de vacances scolaires, l'Escale peut être ouverte sur inscription préalable et selon des tarifs particuliers. Il faut un nombre suffisant d'enfants présents pour que la structure ouvre pendant ces périodes de vacances.

L'Escale reste atteignable par répondeur téléphonique pendant les heures d'école.

Pour des raisons d'organisation, nous ne prenons pas d'information dans les cours d'école.

**L'accueil journalier ne doit pas dépasser 10 heures. En cas de non-respect ainsi que des horaires d'ouverture vous serez averti la 1<sup>ère</sup> fois. En cas de récidive vous serez amendé de Fr.50.- puis de Fr. 100.- et finalement nous refuserons d'accueillir votre enfant pour une semaine.**

## 3. Déplacements

Le premier jour à l'Escale correspond au premier jour de la rentrée scolaire selon votre contrat.

Les prestations de l'Escale comprennent l'accueil dans les locaux et les déplacements à l'école.

Pour la prestation de midi, tous les enfants transportés ou accompagnés mangent à l'Escale. Il n'y a pas d'accueil à 13h.

Les enfants de 1H à 6H des centres scolaires sont pris en charge par l'équipe éducative pour les déplacements. Les enfants scolarisés au Pavillon ou à Bresse se déplacent à pied accompagnés d'une éducatrice. Nous n'acceptons pas que les enfants accompagnés se déplacent avec un vélo ou une trottinette.

Les trajets aux Plantys sont assurés par un transporteur professionnel. Les enfants sont conduits en bus équipés de ceintures de sécurité conformément à la loi sur la circulation routière.

L'Escale se réserve le droit de ne plus véhiculer tout enfant qui ne respecterait pas les règles de sécurité.

Les enfants de 7H et 8H doivent se déplacer par leurs propres moyens. L'Escale n'est pas responsable des trajets de ces enfants-là.

## **4. Ecole**

### **Tâches scolaires**

Les enfants peuvent accomplir leurs tâches scolaires lors d'une étude surveillée de 17h à 18 h, les lundis, mardis et jeudis. Seuls les devoirs écrits sont réalisés à l'Escale.

Le contrôle et le suivi des devoirs restent de la responsabilité des parents.

### **Informations données par l'école**

Lorsque les maîtres (ses) vous transmettent des informations concernant votre enfant (horaires, promenades, spectacles...), vous devez impérativement informer l'UAPE si cela a une influence sur la fréquentation de votre enfant.

### **Journées organisées par l'école**

L'école organise plusieurs journées culturelles et/ou sportives durant l'année scolaire.

Les parents sont tenus d'aviser l'UAPE des diverses sorties et d'informer le personnel d'une éventuelle absence de l'enfant.

En principe, la prestation de midi n'est pas facturée si c'est une activité organisée par l'école.

Toutes modifications d'horaires ou de lieux de rendez-vous ne sont pas assumées par l'Escale. Chaque parent doit s'organiser avec l'enseignant de son enfant. Au vu du nombre de classes et d'enfants, il est impossible pour l'Escale d'assumer ce genre de changements. Nous assurons uniquement les trajets « Escale – cours d'écoles ».

De plus, l'Escale ne prend pas en charge les trajets spéciaux lors de promenades d'écoles ou autres. Ce sont les parents qui en sont responsables. Nous ne transportons pas de matériel tel que des luges ou des skis dans le bus qui dépose les élèves à l'école des Plantys.

### **Fenêtres catéchétiques - bibliothèque**

Certains enfants participent à des demi-journées de catéchèse à la salle paroissiale ou à la bibliothèque. Vous êtes priés d'informer l'Escale des changements éventuels concernant votre enfant.

Les trajets ne sont pas organisés ni assurés par l'Escale.

## **5. Tarifs**

Prix du repas : FR. 8.70

Prix du déjeuner : FR. 2.- servi entre 6h50 et 7h20

Prix du goûter : FR. 2.-

Les tables des différents tarifs sont consultables sur le site de la commune.

Nous vous rendons attentifs qu'il y a un tarif différent pour les périodes de vacances scolaires.

**Au début de chaque année scolaire, vous devez nous fournir votre dernier PV de taxation.**

## 6. Vacances scolaires

L'Escale peut être ouverte pendant les vacances scolaires d'**automne**, de **Carnaval** et de **Pâques**.

En **été**, l'Escale peut aussi être ouverte dès la clôture de l'école jusqu'à la fermeture des structures, soit la dernière semaine de juillet. En août, elle ouvre comme les autres structures de l'enfance après les 3 semaines de fermeture estivale.

En remplissant le contrat initial vous devez mentionner si votre enfant fréquentera l'Escale pendant les vacances scolaires. Si vous ne le souhaitez pas, nous ne vous adresserons pas d'inscription avant chaque période de vacances.

Les prestations (jours) pendant les vacances peuvent être différentes de celles du contrat initial

La condition d'ouverture pendant les vacances scolaires est qu'un nombre suffisant d'enfants soient inscrits en même temps (demi-journée). Un mois et demi environ avant chaque période de vacances, les parents reçoivent un courrier où ils confirment la présence de leurs enfants en remplissant les jours exacts.

Suite à ces inscriptions, nous confirmons par **une affiche** les jours d'ouverture de l'Escale lors de cette prochaine période de vacances.

En cas de désistement après signature de la confirmation, les prestations sont facturées, sans les repas.

### Horaire vacances scolaires :

Pendant les vacances nous souhaitons offrir aux enfants un accueil de qualité. Pour cela, nous vous demandons de respecter certaines conditions.

Accueil dès le matin : tous les enfants doivent **être présents au plus tard pour 9h00**, ceux qui ne dînent pas à l'Escale partiront pour **12h00** au plus tard.

Nous n'accueillons pas d'enfants pour le temps du repas uniquement.

Accueil de l'après-midi : les enfants peuvent arriver ou partir de **13h15 à 13h45**.

Pour profiter de sortie ou toute autre activité, nous vous demandons qu'il n'y ait pas de départ ou d'arrivée d'enfants entre **13h45 et 17h00**. Chaque enfant amènera :

- **un sac à dos**
- **une gourde de 5dl d'eau**
- **un chapeau ou une casquette**
- **une veste adaptée à la météo (pluie, froid)**
- **des chaussures confortables** (pour sauter, courir, grimper,)

**Nous passerons ainsi tous de bons moments de détente.**